



CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Mairie - 1, place de la Libération - Cours La Ville - 69470 COURS
Tél. : 04 74 89 71 80 - Fax : 04 74 89 89 03 - E-mail : commune@mairie-cours.fr

Compte rendu de la réunion du 02/12/2016

Présents :

- **Intervenants** : Mme Ginette MANARY (Adjointe chargée du CME – Cours La Ville), Mme Lydie LEROY (Adjointe – Pont-Trambouze), Mme Yolande AIGLE (Maire délégué – Thel)
M. Jonathan PONTET (Conseiller Municipal, Intervenant au CME), Mme Justine MERCIER (Intervenante au CME).

- **Conseillers Municipaux Enfants** :

- **École Léonard de Vinci** : Mr Maxence PLASSE ; Melle Audrey MERAT ; Melle Ilana BONY ; Melle Marine VARINARD
- **École Marcel Pagnol** : Mr Evan BRICARD ; Mr Andéol BUFFIN
- **École St Charles** : Mr Tino SOUZY ; Melle Noémie TACHET ; Mr Marc POTHIER ; Melle Valentine THION
- **Ecole « La Farandole »** : Melle Juliette GIRAUD ; Melle Juliette AYMARD
- **Ecole de Thel** : Mr Faris ARBI ; Mr Nathan BOUCAUD

Excusés : Mr Michel LACHIZE (Maire)

Absents :

1. Installation et présentation des membres du Conseil Municipal Enfants

Mme MANARY souhaite la bienvenue à chaque nouveau conseiller municipal enfant et leur adresse ses sincères félicitations pour cette élection.

Il est procédé à un tour de table, pour que chacun puisse se présenter et il est proposé que des étiquettes soient créées pour la prochaine réunion, afin qu'il soit plus facile de se connaître.

Ensuite, une photo du groupe est réalisée pour la presse. Un article sur l'installation de cette nouvelle assemblée paraîtra dans les journaux locaux.

2. Présentation de la Commune de COURS

En France, il y a 36 000 communes. La population d'une Commune élit un Conseil Municipal, qui lui-même élit un Maire. Cette assemblée se réunit régulièrement pour s'occuper des affaires de la Commune.

Il est expliqué qu'à Cours, la commune a une particularité. En effet, depuis le 1^{er} Janvier 2016, il s'agit d'une Commune Nouvelle. C'est-à-dire, que les Communes historiques de Cours La Ville, Pont-Trambouze et Thel se sont regroupées pour former une seule Commune, appelée COURS. L'objectif de ce regroupement est de mutualiser les moyens humains, financiers et techniques, pour accroître le pouvoir de la Commune.

Il leur est également expliqué qu'une Commune a en charge la gestion de l'Etat Civil (Naissance, Mariage, Décès), la protection de l'ordre public avec la Police Municipale, l'enseignement avec les écoles maternelles et primaires, l'action sociale, l'urbanisme, les services sportifs et culturelles : piscine, salle

des sports, stades, bibliothèque, salle de cinéma, l'entretien de la voirie et l'organisation des différentes élections. Pour ce faire, elle dispose d'un budget, avec des recettes et des dépenses.

Quelques questions sont posées aux enfants, afin de voir s'ils connaissent bien COURS :

- Le Nom du Maire : Mr Michel LACHIZE
- Le Nom du Maire délégué de Cours La Ville : Mr Georges BURNICHON
- Le Nom du Maire délégué de Pont-Trambouze : Mr David GIANONE
- Le Nom du Maire délégué de Thel : Mme Yolande AIGLE
- Nombre d'habitants : 4 691
- Noms des habitants de Cours La Ville : les Coursiauds et les Coursiaudes
- Noms des habitants de Pont-Trambouze : les Pontrambouziens et les Pontrambouziennes.
- Noms des habitants de Thel : les Thelois et les Theloises
- Sites connus à COURS : la piscine, la bibliothèque, la salle des sports, le cinéma, ...
- Participation des Conseillers Municipaux Enfants aux activités proposées par les associations de COURS : Ecole de Musique et Danse Intercommunale, Haut Beaujolais Basket ; Ecole Intercommunale de Natation.

Les réponses des enfants sont très positives. Ils connaissent donc leur commune et leurs élus.

3. Présentation des missions du Conseil Municipal Enfants

Ce conseil, qui est composé d'enfants des classes de CM1 et CM2 de toutes les écoles primaires de COURS, permet aux jeunes d'apprendre la démocratie, mais aussi de réfléchir, discuter et s'exprimer sur la vie de la commune.

Il est précisé que la démocratie peut se définir comme une forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté appartient au peuple. Aussi, avec la démocratie chacun est libre d'échanger ses idées et opinions avec autrui.

Les élus du CME représentent les jeunes de l'ensemble de la Commune : leurs amis, leurs camarades d'écoles ou d'associations, ... Ils doivent être à l'écoute des demandes et idées des autres, puis savoir les rapporter au sein de cette assemblée. L'objectif de leur mandat est de proposer des projets pour améliorer la vie quotidienne des enfants à COURS.

De plus, il est rappelé que chacun a été élu pour 2 ans et que dans le cadre de leur nouvelle fonction d'élu, les Conseillers Municipaux ont des obligations à respecter :

- Assister aux réunions du CME,
- Proposer et participer aux projets et manifestations de cette assemblée,
- Participer aux cérémonies de la Commune : commémorations, vœux du maire, ...
- Informer ses camarades des décisions prises au sein du Conseil

4. Missions du CME

Un petit tour de table a été réalisé, pour que chaque élu fasse part à l'Assemblée de ses attentes sur les missions du CME, à savoir :

- Fariş souhaiterait développer la sécurité aux abords de l'école, installer des jeux et plus de poubelles.
- Juliette A. fait part de plusieurs problèmes à l'école de Pont-Trambouze : les cages de foot sont en réalité des cages de hand, ce qui est un peu gênant pour jouer correctement ; il aurait besoin d'un parc à vélo, pour libérer le préau où sont garés actuellement les vélos. Elle évoque également le gaspillage de nourriture qu'il y a à la cantine. Elle pense que les menus devraient être plus adaptés aux attentes des enfants.
- Andéol souhaiterait qu'un lampadaire soit installé « Rue de la Cime de Cours » et qu'une journée de rencontres intergénérationnelle soit organisée.
- Valentine demande l'installation de caméra de surveillance. Il lui est répondu que la Commune déléguée de Cours La Ville possède déjà ce système. C'est le policier municipal qui en a la gestion. Elle demande également l'installation d'un skate parc ou de panneaux de basket.
- Noémie fait part de plusieurs idées : l'installation d'un camion crêpes, de plus de jeux au Parc Poizat ou encore de cabanes à oiseaux. Elle demande également si les peintures au sol pour les jeux dans la cour d'école pourraient être retracées.

- Tino pense que des bancs supplémentaires devraient être installés au Parc Poizat.
- Marc évoque un agrandissement du cinéma, pour qu'il y est une autre salle et ainsi présenter davantage de films.
- Audrey souhaiterait que le policier municipal soit plus présent aux abords des écoles, pour notamment surveiller le stationnement gênant des véhicules. Elle demande également si des vélos pourraient être mis à disposition du public au Parc Poizat.
- Juliette G. évoque le matériel de jeux dans les écoles. Elle pense qu'il faudrait plus de ballons et refaire la peinture au sol. Mme Leroy lui rappelle que la commune a acheté 10 ballons en début d'année.
- Evan émet l'idée d'installer des abris-bus aux arrêts où il n'y en a pas. Il lui est répondu que dans certains endroits, c'est plutôt un problème technique, c'est-à-dire qu'il n'y a souvent pas la place pour installer ce genre d'infrastructure.

Toutes ces remarques ont été prises en comptes. Certaines seront exposées à la Municipalité (c'est-à-dire à Mr le Maire, les Maires délégués et leurs Adjoints) pour voir si une solution peut être apportée. Lors des prochaines réunions, il faudra réfléchir aux missions qui peuvent être réellement réalisées par le CME.

5. Election d'un Maire au sein du CME

Il est annoncé aux enfants qu'un Maire sera élu par les autres membres du CME à la prochaine réunion du CME.

Ce Maire aura pour rôle essentiel de représenter le groupe du CME auprès d'autres instances, comme leurs pairs du Conseil Municipal. Il devra également prendre des décisions sur le travail mené en commissions.

Chaque enfant est donc invité à réfléchir à sa candidature à ce poste.

6. Visite de la Mairie

Pour clôturer cette première réunion, une visite des locaux de la Mairie est effectuée : bureau de Mr le Maire et de ses Adjoints, bureau des agents administratifs et du policier, salle du Conseil Municipal et des Mariages, local des archives communales.

Et enfin, il est remis aux enfants une lettre adressée à leurs parents, avec une fiche de renseignements et des autorisations parentales. Il leur est demandé de bien vouloir rapporter ces documents dûment remplis et signés à la prochaine réunion.

Prochaine réunion prévue le Vendredi 13 Janvier 2017 à 17h

Bonne fête de fin d'année à tous !

